



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE n° 2026-09-08

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Date convocation :
8 septembre 2026

Nombre de membres
en exercice
23

Présents
21
Votants
23

L'an deux mille vingt-six et le jeudi dix-sept septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yvon BONZI, Maire de la commune.

Présents : Yvon BONZI, Rino BENELLI, Mireille BOUCHE, Christophe BOUYALA, Hervé BRAHIC, Morgan CONTE, Pierre DELCASSO, Michel DUSSAUD, Pierre JEAN, Vincent LOPEZ, Madeleine MARTINEZ, Danielle MECA, Stéphanie MENEGHINI, Annie MERIC, Dominique PASQUIER, Régine PESENTI, Clément PHILIP, Emmanuelle NITOT, Véronique TERRANA, Josette VELAY, Luc VEYRAT.

Pouvoirs : Alain CLEMENT à Luc VEYRAT, Framboise RONGIER à Christophe BOUYALA

Secrétaire de séance : Rino BENELLI

Objet : DENOMINATION PLACE DU COLONEL CHARMASSON

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Dans le cadre du travail d'adressage entrepris par la commune, les services ont constaté que la Place du Colonel Charmasson n'était pas recensée au niveau des adresses.

Par conséquent, il est proposé afin de régulariser cette situation et de dénommer cette place :

- *Place du colonel Charmasson.*

Les démarches administratives nécessaires seront entreprises auprès des services de l'Etat afin que cette adresse ait une existence légale.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la dénomination de la **Place du Colonel Charmasson**.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance,
Rino BENELLI

Le Maire,
Yvon BONZI

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Publiée le : **21 SEP. 2026** Transmise au représentant de l'Etat :

Accusé de réception en préfecture
030-213002959-20260917-2026-09-08-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026